

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

C'est par la faute du Front populaire que le sang du peuple a coulé à Clichy et de ce premier choc public entre lui et les « masses », son gouvernement reste bien affaibli.

La presse révolutionnaire publie le portrait des cinq malheureux jeunes hommes tués dans la tragique émeute de Clichy... Le portrait de ses victimes !

Elle essaye naturellement d'imputer aux autres la responsabilité de ce crime.

« Tombés pour la liberté », dit-elle, « martyrs du fascisme » ! Si l'on veut ! Ces malheureux égarés sont les martyrs d'une mauvaise cause, les martyrs de « fascisme » rouge !

Et ce n'est pas à eux, certes, qu'on en veut ! On les plaint de tout cœur ! Mais ceux qui ont envoyés à cette affreuse bataille civile, ceux-là sont bien misérables !

Le ministre de l'Intérieur, M. Marx Dormoy, est membre du parti S.F.I.O. Or, il donna l'autorisation de tenir la séance annoncée par le Parti Social et signa ainsi aux familles la permission d'aller au cinéma !

Le député-maire de Clichy, M. Charles Auffray, est lui aussi membre du parti S.F.I.O. Or, il déclara cette même réunion « factieuse », attentatoire à la liberté et la dénonça à la « population laborieuse » comme une « provocation » !

En suite de quoi, le même ministre de l'Intérieur convoqua la garde mobile et la police pour protéger les « factieux ». Tandis que le même député-maire de Clichy mobilisa les manifestants pour assommer ceux que protégeait le ministre de l'Intérieur.

Ainsi, sur la même place, face à face et les uns contre les autres, il y avait les agents mobilisés par le parti S.F.I.O. pour s'opposer aux manifestants mobilisés par le parti S.F.I.O.

Résultat visible de la contradiction interne que nous signalions l'autre jour. Nous soulignons, sans insister davantage, cette preuve d'incohérence dans un parti où, au nom des mêmes principes, l'un se dresse en ennemi de l'autre.

Heureusement que le parti S.F.I.O. est « unifié » !

Nous aurons l'occasion de dire notre idée sur la signification qu'il faut donner à cette soirée sanglante. Mais qu'on l'explique comme on voudra, par des surenchères locales ou par des agents provocateurs, il n'en reste pas moins ceci qu'elle constitue le premier choc public entre le gouvernement de Front populaire et le fameux « ministère des masses » !

De juin à octobre 1936, il y eut des troubles graves. Mais on était encore dans la griserie de la victoire électorale. On voulait croire tout réel, tout possible. Les premières illusions n'étaient pas encore fanées. Et le gouvernement de Front populaire, tout neuf et tout rayonnant d'espérances, s'efforçait de canaliser ces mouvements révolutionnaires. Il les dirigeait en les suivant, à moins que ce ne fût le contraire. En tout cas, il ne les contrariait pas brutalement.

La semaine dernière, il a été mis dans la nécessité de s'y opposer. Il a été obligé de leur résister.

Le résultat a été ce baptême rouge qui ne lui portera pas bonheur. Le sang du peuple a coulé par sa faute, car la responsabilité de la passion populaire incombe à ceux qui lui ont si souvent et si longtemps montré la Révolution comme but à atteindre et comme unique moyen de réaliser la justice et le bonheur...

Cinq cadavres et deux cents blessés ! J'imagine que M. Léon Blum a dû entendre résonner à ses oreilles les apostrophes et les malédictions qu'il eût adressées au Président du Conseil si, par une malice du sort, il ne se trouvait pas lui-même dans la peau de cet infortuné personnage... Ah ! qu'est-ce que le gouvernement s'entendrait dire si le Front populaire était dans l'opposition !

Parce que M. Léon Blum échappera sans doute à ces attaques violentes et passionnées, parce que ses adversaires seront moins injustes en-

vers lui qu'il ne l'était envers eux, il aurait tort de croire que ces événements seront sans conséquences !

Sans doute la presse menteuse, la presse révolutionnaire déploie tout son art d'hypocrisie et de ruse à tromper le peuple, à lui brouiller le crâne, à détourner sa colère de ceux sur qui elle devrait retomber. Sans doute, le gouvernement garde encore les votes de sa majorité. Mais il n'a plus sa confiance ni son cœur. Car s'il y a ce qu'on vote, il y a aussi ce qu'on pense. Et ce n'est pas la même chose !

Des avertissements significatifs lui ont été adressés dont, pour l'instant, nous ne voulons retenir que le suivant :

« La France veut la liberté, pour tous les citoyens qui respectent ses lois. Sur cet amour de la liberté, elle fonde sa véritable grandeur. Elle est résolument opposée à toute dictature, qu'elle soit d'un homme, d'un parti ou d'une classe. C'est dans cette pensée que nous, radicaux et radicaux-socialistes, précisons pour défendre la liberté, nous avons participé à la formation du Front populaire. Sans nous, il n'aurait pas été créé. Il ne saurait durer sans notre appui. Nous avons tenu notre parole, collaboré avec loyauté à l'œuvre de son gouvernement, quelles que fussent les difficultés. Nous pensons et nous disons avec franchise, qu'il faut servir le Front populaire et non pas s'en servir. Il n'est pas d'autre alternative que de tenir les engagements souscrits ou de les dénoncer au grand jour.

« Nous sommes résolus à défendre la démocratie contre toutes les attaques, à maintenir les réformes sociales heureusement accomplies, à créer aussi le climat favorable qui est indispensable à leur durée. Il exige l'ordre et la paix. Le parti radical est décidé à protéger l'un et l'autre. Il souhaite ardemment que son appel soit entendu de tous les Français qui, dévoués aux idées démocratiques, ont, comme nous, la volonté de les maintenir contre toutes les entreprises de la violence et de la force.

« Qui dit cela ? C'est M. Edouard Daladier, membre du gouvernement et président du parti radical-socialiste. Ces paroles s'expliquent d'elles-mêmes et s'entendent tout leur importance du fait que c'est indubitablement à M. Léon Blum que se discourent s'adresse.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Paderewski

Paderewski est gravement malade. A son âge on peut redouter le pire. La maladie du célèbre virtuose émeut toute la Pologne et le monde entier avec elle. On rappelle ici et là le rôle de Paderewski au lendemain de la paix, lorsqu'il sacrifia sa liberté, son goût des voyages, à la cause de sa patrie. Il nous souvient d'un mot cruel de Clemenceau, comme l'artiste se présentait à lui dans les salons du palais de Versailles pendant la Conférence de la paix :

— Pardon, monsieur, mais n'êtes-vous pas le même Paderewski qui est célèbre dans le monde entier comme le plus grand pianiste contemporain ? demanda le Tigre.

— Oui, monsieur le président.

— Et vous êtes maintenant ministre des Affaires étrangères de Pologne ?

— Oui, monsieur le président.

— Quelle déchéance, monsieur, quelle déchéance !

Paderewski, qui a de l'esprit, prit la boutade comme elle devait l'être et devint rapidement un des grands amis et admirateurs de Clemenceau. Le mot de ce dernier était, au reste, parfaitement injuste. Le compositeur polonais n'avait renoncé à son art que parce qu'il estimait sa présence à la tête des affaires de son pays indispensable. Il n'avait pas tort. La Pologne connut sous son administration les années les plus unies et les plus heureuses de son après-guerre.

Une autre anecdote, qui montre bien l'âme candide et ardente à la fois du célèbre musicien. Nous sommes encore en pleine Conférence de Versailles, Paderewski y débattait, au nom de son pays, des questions qui, il faut bien le dire, étaient peu connues de la plupart des négociateurs. M. Lloyd George ignorait à peu près tout de la Vistule et les mines de charbon silésiennes avaient beaucoup de secrets pour le président Wilson. Paderewski expliquait, démontrait, convainquait. Quel travail ! quelle fatigue !

Informations

Au Sénat

Dans la séance de mardi, après-midi, le Sénat a discuté le projet de loi tendant à ratifier le décret du 28 septembre 1935, relatif au warrantage des récoltes. M. Borgeot soutient le projet au nom de la commission d'agriculture. M. Donon propose le renvoi du projet à la commission de législation. Le renvoi est prononcé.

A la Chambre

Dans la séance du matin, la Chambre a repris la discussion du projet de loi sur la propriété culturelle; elle repousse un contre-projet par 370 voix contre 179 présenté par M. François Martin contre la clôture de la discussion générale du projet.

La Chambre adopte un projet ayant pour but la simplification de la gestion financière et administrative du ministère de la santé publique. Elle discute le projet relatif à la réglementation des prix dans les hôtels, restaurants, maisons meublées et pensions de famille pendant l'Exposition.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute les interpellations sur l'émeute de Clichy, la grève générale d'une demi-journée à Paris et les ligues politiques.

M. Tixier-Vignancourt interpelle sur les mesures que le Gouvernement compte prendre contre les Syndicats confédérés, auteurs de la grève du 18 mars.

M. Delaunay parle également de la grève du 18 mars. M. Poitoux-Duplessy parle sur la liberté de réunion qui est refusée à certains groupements.

M. Rethore demande au Gouvernement de prendre des mesures pour assurer l'ordre public en procédant à la dissolution de toutes les ligues factieuses et notamment du Parti social français.

M. Ybarnegaray parle de l'émeute de Clichy. Il dit au gouvernement : « Si vous voulez gouverner par l'arbitraire, vous mènerez tout droit le pays à la guerre civile, puis à la guerre étrangère. Il n'y a qu'un moyen de salut : gouverner dans l'ordre et dans la justice sous le signe de la liberté. »

M. Reille-Soult examine la répercussion des événements de Clichy.

M. Bonnefoy demande que la justice équitable soit assurée à tous les citoyens, la violence répugne au peuple de France.

M. Blum, président du Conseil, prend la parole. Le premier devoir du gouvernement, dit-il, dans de telles circonstances, « est de rétablir la vérité devant l'Europe et le monde. L'ordre public en France n'est ni discuté ni menacé. Il y a eu une commotion, mais la vie de la nation est rétablie ». Il indique qu'au sujet des ligues dissoutes, la justice a ouvert une instruction. Elle dira si oui ou non le Parti social français représente les Croix de Feu. M. Blum retrace les événements de Clichy. Il demande au Gouvernement qu'il reste fidèle au mandat qu'il a reçu, aux engagements qu'il a pris et qu'il continuera à diriger son action dans le sens de l'intérêt collectif de la nation.

En Italie

L'Italie a pavé mardi pour célébrer le dixième anniversaire de la fondation du faisceau de combat. La presse rappelle que la fondation du faisceau s'est déroulée dans une atmosphère de grandeur, puisque le faisceau a donné un empire à l'Italie.

Dans le discours qu'il a prononcé place de Venise, M. Mussolini a déploré, une fois de plus, la campagne de fausses nouvelles qui a accompagné son voyage en Libye, mais il a assuré, qu'en dépit de cette campagne, personne ne réussira à ébranler le calme imperturbable du peuple italien.

« Toutefois, a-t-il ajouté, il sera nécessaire de proclamer que cette soi-disant campagne organisée par les partisans de la gauche... »

Lors de la création du parti libre de Dantzig, pendant quatre jours et quatre nuits, il resta debout, rédigeant note sur note, télégraphiant, téléphonant, recevant la presse, classant des documents, courbé sur les cartes, établissant des graphiques, mangeant à peine, ne se couchant plus.

« A la fin du quatrième jour, content car c'est de lui-même que nous tenons l'anecdote — comme enfin j'allais pouvoir m'étendre un peu et reposer, je letai un coup d'œil sur ma correspondance personnelle que j'avais dû délaissier depuis longtemps. Lettres de parents, lettres d'amis, lettres d'affaires. J'y répondrai demain. Mais une dernière enveloppe. Un Américain métonane m'écrivait de New-York pour me demander s'il fallait jouer l'andante de la 2^e Symphonie avec pédale ou sans pédale. Ma foi, je ne pus m'endormir avant de lui avoir répondu. J'avais entendu toute la nuit la 2^e Symphonie dans mes oreilles et je n'aurais certainement pas fermé l'œil. J'allais à ma table de travail et l'écrivis : c'était sacré ! »

Jean-L. PRIM.

cifistes de profession prépare des complications et des conflits, ce qui prouve de nouveau que les dits pacifistes sont les vrais et les plus dangereux ennemis de la paix. »

En Ethiopie

D'après un des porte-parole du négus, l'ancien délégué de l'Ethiopie à la S.D.N., M. Wolde Mariam, aurait été victime des récents incidents sanglants d'Addis-Abeba.

M. Wolde Mariam avait fait sa soumission à l'Italie au mois d'octobre dernier.

Aux Etats-Unis

Le Sénat américain a voté par 64 voix contre 11, les 522.847.808 dollars de crédits du budget de la marine de guerre.

EN PEU DE MOTS...

— Sur l'ordre de M. Langeron, préfet de police, des descentes de police ont eu lieu dans une cinquantaine d'établissements. 700 personnes ont été interrogées et 40 ont été arrêtées.

— Le docteur Vosper a identifié un corps rejeté sur la plage de Fast-Deam comme étant celui de son fils, l'acteur Frank Vosper, disparu du paquebot « Paris » le 6 mars dernier.

— Le maire de St-Etienne, M. Louis Soulié, a interdit la conférence que devait faire mardi soir, au cercle « le Forum », M. Creysse, député de la Loire, vice président du Parti social français.

— Le « Normandie » a brillamment reconquis le ruban bleu, détenu par le bâtiment anglais « le Queen-Mary ». Il a mis 4 jours, 0 heure, 6 minutes, 23 secondes pour faire un trajet de 2.978 milles, ce qui équivaut à une vitesse horaire de 30 nœuds 99.

— Quatre redoutables bandits détenus à la prison de Sens se sont évadés en perçant un trou dans le mur du dortoir commun, à environ 4 m. 50 du sol. Les évadés sont vêtus seulement de chemises et de caleçons.

— On est sans nouvelles de l'aviatrice anglaise, duchesse de Bodford depuis qu'elle a quitté l'aérodrome de Woburn, seule, après-midi lundi, à 17 h. 30, à bord d'un petit avion pour se diriger vers Cambridge.

NOS ÉCHOS

Qu'est-ce qu'une vache ?

Un instituteur avait donné à ses élèves un devoir de rédaction. Sujet : La vache. Voici deux réponses qui lui furent remises.

La première est d'un enfant, habitant la ville :

« La vache est un vieux boeuf qui a de la viande assez dure. Elle est très utile, car avec son poil on fait des brosses à dents. Elle nous donne du lait et puis aussi son veau. Elle a aussi des cornes solides qui durent toujours sur son front. Quand la vache rentre à l'étable, elle s'assied, puis elle rumine, ce qui veut dire qu'elle repense au foin qu'elle a dans l'estomac et ce lui revient. La vache est un mammifère ; non seulement elle allaite son petit, mais encore elle le fait. »

La seconde est d'un jeune campagnard :

« La vache est un mammifère. Ses jambes arrivent jusqu'à terre. La vache n'est pas un boeuf. Dans sa tête, il pousse environ deux yeux. On n'appelle pas la jeune vache « vache », c'est pourquoi elle s'appelle « veau ». La vache ne pond pas comme les poules. On mange son intérieur et avec son extérieur le cordonnier fait le cuir. Alors, il fait des sabots de bois. Lorsqu'elle est morte hier, elle est tombée, et M. l'Instituteur aura la saussisse. »

Rigoureusement authentique, sauf pour l'orthographe.

Moralité et gourmandise.

Ce chocolatier, dont les produits se placent sous le patronage de la plus célèbre marque que connaisse la littérature française, a eu l'amusante idée d'envoyer certains de ses bonbons dans de petits papiers portant des phrases comme celles-ci :

« Le travail ne tue que les paresseux. Il aide les autres à vivre. »

« Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. »

« Il est plus difficile d'avoir de l'esprit tous les jours que de dire de jolies choses de temps en temps. »

« Tout le secret de la politique consiste à mentir à propos. »

« Comme on le voit, il y a tout à la fois de la sagesse, de l'ironie et de la vérité dans ces maximes dignes du grand La Rochefoucauld, comme les chocolats en question sont dignes de leur nom... »

Défaut de couleur locale.

Une véritable ville japonaise vient d'être construite à Joinville. Dans quelques jours, Sessue Hayakawa y tournera le scénario de Maurice Dekobra, en compagnie de Pierre-Richard Wilm (officier russe) et d'une star japonaise qui arrive de Vienne. Une grande figuration annamite a été engagée.

LA MADONE DE L'ARSENIC... (1)

Parmi les affaires criminelles qui font époque dans l'histoire de notre pays, les deux plus marquantes datent de la première moitié du siècle XIX et se situent dans des départements voisins du nôtre : l'Aveyron et la Corrèze.

Le premier de ces drames fut l'épouvantable affaire de Rodez et d'Albi et leur dénouement connut un retentissement mondial dont témoigna à sa façon la complainte en quarante-huit couplets chantée, pendant trente ans et plus, sur toutes les places publiques de France. Elle débutait par ce sixain peu ordinaire :

« Ecoutez, peuple de France,
« Du royaume du Chili,
« Peuple de la Russie aussi,
« Du cap de Bonne-Espérance,
« Le mémorable accident
« D'un crime très conséquent... »

Très différent, le second procès ne fit guère moins de bruit. Il s'agissait, cette fois, de l'empoisonnement présumé du maître de forges du Glandier, Charles Pouch-Lafargue, maire de Beysnac, petite commune située entre Pompadour et Uzerche.

Accusée de ce crime, la femme de l'industriel passa en cours d'assises, à Tulle, dans la première quinzaine de septembre 1840. Elle fut condamnée à la prison perpétuelle. Bien que dépourvue de figuration nombreuse et d'intermèdes sensationnels, partant de peu d'effet en apparence sur le grand public, la tragédie Lafargue fit sensation dans le monde. Après l'émoi populaire, l'émotion intellectuelle moins tapageuse, mais plus profonde.

Dans mon enfance, le scandale du Glandier fournissait encore leur thème à des discussions ardentes et fréquentes. Dès qu'elles s'élevaient, on nous envoyait jouer au jardin. Des éclats de voix parvenaient alors jusqu'à nous qui nous intriguaient et naturellement nous donnaient le désir de savoir ce qu'avait au juste été cette mystérieuse Marie Cappellet dont on ne pouvait parler sans s'émouvoir et se chamailler à huis-clos.

Quand se relâcha le contrôle de nos lectures, nous n'eûmes aucune peine à être renseignés. L'affaire Lafargue a suscité toute une littérature et non pas seulement nationale. En Angleterre et en Allemagne, la querelle fut, à un moment, presque aussi passionnée qu'en France. L'intéressée elle-même avait fourni de copieux éléments aux controverses en publiant sans tarder ses *Mémoires* en quatre volumes et en leur assurant une suite par les trois volumes de ses *Heures de Prison* qui parurent dix ans plus tard, au lendemain de sa mort.

Depuis lors, romanciers, essayistes, gens de laboratoire et gens de robe ont repris, développé et commenté, avec des bonheurs inégaux, le sujet si largement exploité par les contemporains. M. Henri Ramet, le grand magistrat et l'écrivain excellent de qui s'honorent Martel et le Quercy, vient de s'en emparer à son tour. Sous le titre de *La Madone de l'Arsenic*, il reprend le procès sur pièces et l'étudie en juriste. Aucun des détails de l'instruction, aucun des incidents des audiences ne le laisse indifférent. Les nombreux extraits de documents que son livre nous donne, dans son texte et dans ses notes de fins de pages, apportent à ses déductions un soutien sans défaut.

Le psychologue d'ailleurs, collabore étroitement avec le juriste. Il ressuscite

— Oh ! monsieur, disait une admiratrice à Sessue Hayakawa, hier au cocktail d'un palace de l'avenue George-V, est-ce que vous vous ouvririez le ventre ? J'aimerais tellement voir ça quand vous tournerez !

Jacques vendu par ses frères.

Jacques Ibert, qui vient d'être nommé à la Villa Médicis à Rome, est le premier musicien appelé à cette haute fonction. Ce choix, entre un peintre et un sculpteur, fait songer au fameux mot de Massenet félicitant un de ses élèves qui venait d'obtenir le grand prix de Rome de Musique.

— Vous avez, lui dit Massenet, obtenu un joli prix de peinture !

les personnages, les anime, éclaire les mobiles de leurs actes, fait apparaître le sens profond de leurs propos.

Ainsi exposée et débattue, l'affaire Lafargue prend un relief et une clarté tout nouveaux. Le grand mystère disparaît qui entourait l'ensemble du drame. Seules subsistent quelques obscurités accessoires, dont la seule vraiment importante est le fin mot de cette romanesque histoire de diamants qui fit de la dame du Glandier une voleuse officielle si non réelle.

Au terme de l'un des plus récents et des meilleurs ouvrages qu'ait inspirés l'aventure conjugale de Marie Cappellet, *Château en Limousin*, Mme Marcelle Tinayre en arrivait à admettre la culpabilité de son héroïne. C'est de l'innocence, au contraire, que M. Henri Ramet se proclame convaincu.

Son livre — en dépit de la forme péjorative du titre, — constitue un plaidoyer sans vains effets oratoires, mais vivant, vibrant, admirablement ordonné, qui nous secoue, nous émeut et nous charme tout ensemble par la vivacité de ses traits, la rigueur de sa dialectique, la délicatesse de ses analyses.

Le talentueux défenseur de 1840, M^e Paillet ne parvint pas à faire acquitter sa cliente. S'il avait plaidé, M^e Lachaud n'eût sans doute pas entraîné davantage à la clémence un jury prévenu. L'absolution rêvée jusqu'à son dernier souffle par la prisonnière de Montpellier et la recluse volontaire d'Ussat, M. Henri Ramet la demande à ses lecteurs et de telle façon qu'aucun de ceux-ci, je pense, ne restera, après cet appel, « anti-lafarguiste » de parti-pris.

Certes, Marie Cappellet commit, durant les quelques mois de son union avec Charles Lafargue, maladroites après maladroites, imprudences sur imprudences. Sa lettre à son mari du soir de leur arrivée au Glandier est une pure folie. Combien dangereux aussi furent les sourires méprisants, les railleries à peine déguisées que l'élégante et spirituelle parisienne ne sut pas réprimer au contact de sa nouvelle famille provinciale d'instinct hérissée contre elle. Les ennemis ainsi créés, elle les retrouva, entourés de beaucoup d'autres qu'elle ne se connaissait pas, aux assises de Tulle. Elle eût peut-être déjoué cette conspiration sans l'intervention du doyen de la Faculté de médecine de Paris, appelé à départager les experts. Le fameux toxicologue Orfila conclut à l'empoisonnement par l'arsenic de Charles Lafargue, conclusion terrible, trop tard combattue avec indignation par Raspail.

Arrivé au terme de son étude, M. Henri Ramet déclare : « Mme Lafargue a été condamnée sur de simples présomptions, sans preuves judiciaires. » Nous souscrivons sans peine à ce contre-verdict. Et notre pitié pour Marie Cappellet s'accroît au récit de sa captivité, de sa maladie, de sa mort à 37 ans.

Jamais, la Madone de l'Arsenic ne cessa de protester contre l'erreur dont elle se disait victime. Pour demander justice à la justice, elle trouva — notamment dans sa lettre du 15 août 1846 à Orfila — des accents à la fois si mesurés et si éloquentes qu'ils forcent l'admiration. La réparation dont elle rêva, le livre de M. le premier président Ramet l'apporte à sa mémoire. Après un tel témoignage, on serait enclin à penser que l'affaire Lafargue est close, si l'on ne savait que le propre des controverses de ce genre est de rebondir sans fin...

Eug. GRANGIÉ.

(1) *La Madone de l'Arsenic*. — 1 vol. illustré. Editions, Imprimerie Régionale, Toulouse.

Bonne précaution.

« A Monsieur Lévy, faïence et porcelaine, à Nancy, Monsieur,

Conformément à votre lettre du 15, nous vous envoyons la marchandise que vous demandez et nous remettons en même temps le dossier à votre avocat à Nancy.

Veillez agréer, etc... »

La Lisette.

Chronique du Lot

Politique hospitalière

La revue internationale des Hôpitaux « Nosokomein » vient de publier dans son dernier numéro le rapport présenté par M. Sarraz-Bournet, inspecteur général des Services administratifs, au prochain Congrès international des Hôpitaux, qui doit avoir lieu à Paris en juillet 1937.

Nous croyons intéressant de publier un extrait de ce rapport :

Dans les pays où les hôpitaux sont le plus fermés, à côté des pauvres gens, de nouvelles catégories sociales de malades en franchissent aujourd'hui le seuil. En France, cette extension des malades est particulièrement sensible; depuis la fin du siècle dernier, comme l'ont démontré Cros-Mayreville et Gernal, les portes des hôpitaux s'ouvrent devant tous les bénéficiaires des lois sociales nouvelles, accidentés du travail, blessés et malades de guerre, assurés sociaux, petits payants hors d'état d'aller dans des cliniques à pensions trop élevées pour leurs ressources.

Il y a une seule politique de prévention et de soins, il y a une seule médecine, une seule médecine de soins égale pour tous. Il ne doit plus y avoir de médecine pour pauvres et de médecine pour riches. Les mêmes moyens scientifiques, les mêmes perfectionnements de l'art de guérir doivent être mis à la disposition de tous les membres du corps social, doivent être identiques pour le pauvre comme pour le riche.

La protection de la santé ne doit connaître que des malades. Pourquoi, dès lors, distinguer parmi les malades des catégories diverses? Pourquoi, dès lors, laisser en dehors de l'organisation des soins hospitaliers toute cette immense clientèle formée par les classes moyennes, trop aisées pour aller dans les hôpitaux de l'ancienne formule, trop pauvres aussi pour rentrer dans les cliniques privées aux tarifs souvent prohibitifs?

D'une part, un pays aurait ses hôpitaux proprement dits réservés à certaines catégories sociales, hôpitaux pour lesquels les budgets publics supporteraient d'importantes charges budgétaires, dont l'incidence retombe en pratique sur les classes moyennes. A côté des hôpitaux, des cliniques privées monopoliseraient au profit d'une clientèle peu nombreuse tous les progrès d'une science médicale qui doit être mise au service de l'humanité tout entière. La classe moyenne seule resterait en dehors de l'organisation hospitalière?

Cette situation paradoxale ne saurait se justifier. Un hôpital, comme le dit très justement Gernal, est une maison sociale de soins. L'hôpital doit être ouvert à tous les malades sans autres distinctions que les taux des dépenses d'hospitalisation, la participation des collectivités publiques à ces dépenses pour les personnes privées de ressources suffisantes.

La notion de l'hôpital s'élargit dès lors singulièrement; la Maison de santé rejoint l'hôpital; certes, les conditions d'hospitalisation pourront varier suivant l'aménagement, suivant le luxe plus ou moins grand, suivant le confort ou le « standing » d'exploitation; mais les conditions de la médecine seront les mêmes pour tous.

Les diverses collectivités publiques sont directement intéressées aux conditions d'exploitation et de gestion des hôpitaux, parce que se sont elles qui assurent, sur leurs budgets, les frais d'hospitalisation des malades privés de ressources. Les frais d'hospitalisation sont fonction des prix de revient qui sont liés aux progrès de la technique, de l'instrumentation, des installations et du bénéfice des lois sociales accordés au personnel. Une politique d'économie stricte, mais toujours conditionnée par l'intérêt du malade doit en cette matière être suivie. Qui ne voit en tout cas que l'admission des malades payants aura une répercussion heureuse sur le fonctionnement financier de l'établissement, par le paiement de frais de séjours rémunérateurs et même sur le fonctionnement technique par une amélioration générale de la qualité des soins?

Ce sont là des progrès qui ont été depuis longtemps réalisés à l'hôpital de Cahors.

VOTES DE NOS DEPUTES

Séance du 23 mars. Débat sur l'émende de Clichy. Scrutin sur l'ordre du jour de confiance présenté par les groupes de la majorité.

A voté contre : M. René Besse.
Abstenu : M. Malvy.
Absent par congé : M. de Monzie.
L'ordre du jour a été voté par 362 voix contre 215.

Gendarmerie

M. Jean Farges, du Lot, est admis comme élève garde à pied, dans la garde républicaine mobile et affecté au peloton mobile 538, à Castres.

Justice de paix

L'examen d'aptitude aux fonctions de juge de paix aura lieu le 21 juin 1937, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Toulouse, Agen et Montpellier.

Fédération des Œuvres Laïques du Lot

On nous communique :

Pour l'organisation et le développement de récentes lois sociales, celle des congés payés notamment, le tourisme populaire a pris en France un essor considérable.

Ce fut, l'an dernier, une ruée désordonnée des villes vers les campagnes et la mer. C'est alors que le besoin d'une organisation méthodique s'est fait vivement sentir.

Sait-on qu'une œuvre sociale originale, répondant précisément à ces préoccupations « les Vacances pour Tous » est née dans le Jura, sous la présidence d'honneur de M. le Préfet, avec le concours financier du Conseil général. Aujourd'hui, grâce au dévouement et à l'activité déployée par les animateurs de l'œuvre jurassienne « les Vacances pour Tous » devient une grande association nationale de tourisme populaire avec des sections dans tous les départements français.

L'Office des loisirs de la Fédération des œuvres laïques du Lot constitue la section quercynoise des V.P.T.

Le 25 février dernier se tenait à Paris le Congrès constitutif de cette association que Mme et M. Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux Sports et Loisirs ont bien voulu honorer de leur haut patronage.

Non pas que l'œuvre perde ainsi tout caractère régional. Au sein de chaque département la section des V.P.T. conserve son autonomie. Mais fédérée aux autres sections départementales, ses efforts et ses résultats seront centuplés.

Ce qui donne à ce mouvement toute son originalité — garantie de son succès — c'est son attachement étroit avec tous les groupements qui s'intéressent au progrès social et à l'avenir de la démocratie et principalement avec les masses ouvrières organisées dans leurs syndicats.

Actuellement, les comités départementaux s'occupent à sélectionner les hôtels, appartements meublés, chambres de l'hôte chez l'habitant, relais, etc...

Les documents recueillis prendront place dans un guide de 500 pages au moins qui sera tiré à plus de 40.000 exemplaires [format 13 x 26] qui sera entre les mains des milliers d'adhérents des V.P.T. et déposés dans les bureaux cantonaux de renseignements de l'association.

Nous exposerons prochainement à nos lecteurs le détail de ces services de villégiatures.

Contentons-nous, pour aujourd'hui, d'attirer l'attention des hôteliers, restaurateurs, propriétaires du Lot sur cette initiative qui ne saurait les laisser indifférents et à laquelle nous les invitons à apporter leur collaboration.

L'Office des Loisirs de la Fédération des œuvres laïques recherche dans tout le département des hôtels sérieux, modestes, d'esprit laïque, ainsi que des appartements meublés [une seule chambre, la propriété — qui n'exclut pas la simplicité]. Ils n'auront à verser qu'un léger droit d'inscription, à titre de participation aux Frais d'éditions envisagés.

Nous prévoyons pour chaque canton la création de relais V.P.T. pour héberger principalement la clientèle jeune. Signalons déjà à ce propos que certaines municipalités n'ont pas hésité, faisant ainsi preuve d'une compréhension sociale opportune, à utiliser des locaux vicieuses et à les aménager en petits dortoirs.

Des bureaux de renseignements seront installés dans tous les chefs-lieux de canton et les bourgades de quelque importance.

Pour toutes précisions et pour inscription, s'adresser à l'Inspection Académique où M. Delom, secrétaire général de la Fédération des œuvres laïques, 12, rue Pellegry, à Cahors. [Joindre un timbre pour réponse].

Compatriote

Notre distingué compatriote, M. Henri Cangardel, directeur général de la Compagnie générale transatlantique, est nommé pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 1937, membre du conseil d'administration du port autonome du Havre.

Nous adressons à M. Henri Cangardel nos bien vives félicitations.

Postes

M. Louis Borie, facteur des postes, à Uzech-les-Oules, est affecté à dater du 1^{er} avril au poste de Saint-Germain-du-Bel-Air.

M. Laborie, facteur des postes, à Peyrilles, est nommé à Uzech-les-Oules.

Bourses d'enseignement primaire Supérieur de 3^e et de 4^e séries

L'Inspection académique du Lot nous communique :
« L'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur de 3^e et 4^e séries est reporté du jeudi 20 mai 1937 au vendredi 21 mai 1937. — Appel des candidats à 7 h. 1/4, au lycée de garçons de Cahors. »

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

M. de Monzie, demande à M. le Président du Conseil que soit établi et publié un tableau complet sur : 1^o les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat tels qu'ils sont fixés au 1^{er} janvier 1937 ce en vue de rendre possible, éventuellement une péréquation horizontale desdits traitements; 2^o les indemnités payées à divers titres aux fonctionnaires et agents de toutes catégories énumérées dans le susdit tableau.

Réponse. — « En exécution de l'article 152 de la loi du 8 avril 1910, la direction de la statistique générale en France établit périodiquement des tableaux publiant les échelles de traitement de tous les fonctionnaires, agents, sous-agents et ouvriers de l'Etat rénumérés au mois, ainsi que les taux de leurs indemnités fixes de toutes natures.

Le dernier de ces tableaux a été publié en annexe au « Journal Officiel » du 20 novembre 1936. »

LES TRUFFES

A la foire de Souillac, il y a eu un apport de 100 kilos de truffes environ qui ont été vendues de 60 à 70 francs le kilo.

A la foire de Salviac, le cours moyen a été de 45 à 50 francs le kilo.

Mardi, au marché de Lalbenque, apport de 450 kilos environ de truffes qui ont été vendues de 50 à 52 fr. le kilo.

Loterie Nationale

Le tirage de la troisième tranche de la Loterie nationale 1937 a eu lieu mardi soir, à la salle Pleyel, faubourg St-Honoré.

Les numéros gagnants

Le numéro 804.454 gagne 3 millions.

Les 56 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près celui de ce billet gagnent chacun 30.000 fr.

Le numéro 1.128.029 gagne 1 million.

Le numéro 662.382 gagne 1 million.

Le numéro 944.972 gagne 1 million.

Le numéro 548.056 gagne 1 million.

Les 224 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux des billets précédents gagnent chacun 10 mille francs.

Le numéro 050.809 gagne 500.000 francs.

Le numéro 583.755 gagne 500.000 francs.

Le numéro 214.233 gagne 500.000 francs.

Le numéro 019.012 gagne 500.000 francs.

Le numéro 977.715 gagne 500.000 francs.

Le numéro 792.836 gagne 500.000 francs.

Les 336 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux des billets précédents gagnent chacun 5.000 francs.

Les numéros finissant par 82.968 gagnent 100.000 francs.

Les numéros finissant par 19.995 gagnent 100.000 francs.

Les numéros finissant par 6.262 gagnent 50.000 francs.

Les numéros finissant par 481 gagnent 10.000 francs.

Les billets finissant par 638 gagnent 5.000 francs.

Les numéros finissant par 37 gagnent 1.000 francs.

Les numéros finissant par 85 gagnent 500 francs.

Tous les billets se terminant par 9 sont remboursés à 100 francs.

Syndicat des producteurs de lavande du Quercy

Les membres du Syndicat sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le 1^{er} avril prochain, à 14 heures, à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

Ordre du jour : Projet d'installation de l'atelier de distillation au faubourg Cabazat; renouvellement du bureau; questions diverses. — Le Président : E. DEMEAUX.

FÊTES DE PAQUES

Les billets aller et retour délivrés par les grands réseaux français à partir du jeudi 18 mars 1937 seront exceptionnellement valables jusqu'au jeudi 8 avril 1937.

Les voyageurs peuvent rentrer à leur résidence le lendemain 9 avril, s'ils ont pris à la gare de retour un train partant le 8 avril avant minuit.

Cette validité spéciale vous permettra de vivre de beaux jours de vacances.

Tarn-et-Garonne et Quercy-Périgord

La Section montalbanaise des Cadourques vient d'adresser au président du Syndicat d'initiative du Tarn-et-Garonne une lettre ouverte pour réclamer la séparation de ce département d'avec la région Toulouse-Pyrénées et son rattachement au Quercy-Périgord, en vue de l'Exposition de 1937.

Comme l'indiquent les protestataires, « il est facile de faire valoir que le Quercy englobe dans ses frontières trois fois millénaires les deux-tiers du territoire et les trois-quarts de la population du département du Tarn-et-Garonne. Les arguments qu'on peut opposer sont d'origine purement administratifs. »

CAHORS

Neige et froid

La neige n'avait pas fait, encore, son apparition sur Cahors, durant cet hiver. C'était un... oubli que personne, certainement, ne regrette.

Mais mardi, vers 17 heures, environ, une forte bourrasque est tombée sur la ville et sur la région. Les flocons fondaient en tombant.

Dans la soirée, vers 21 heures et durant la nuit, la neige est tombée assez abondamment. Au matin, les toits des immeubles et les côtesaux étaient recouverts d'une couche blanche qui fondit rapidement.

Durant la matinée et la journée, un vent glacial n'a pas cessé de souffler et la température s'est très sensiblement refroidie. On disait même que, par endroit, dans les environs, il avait gelé.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre jeune et excellent compatriote, M. Louis Salanié, inspecteur de l'Enregistrement à Paris, fils de Mme et M. François Salanié, le sympathique adjoint au maire de Cahors, avec Mlle Jeannette Becht, fille de M. Alphonse Becht, directeur honoraire à la Préfecture de Police.

Le mariage sera célébré le mardi 30 mars en l'église St-Pierre de Montrouge, Avenue d'Orléans, à Paris.

M. et Mme François Salanié nous adressons nos félicitations cordiales et aux jeunes époux nos vœux de bonheur.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

On nous communique :

Au cours de la dernière séance, la section de Cahors de la L.D.H. a été mise au courant d'une intervention faite en faveur de Mme X..., octogénaire, victime d'un internement arbitraire. Les résultats de cette intervention ont été satisfaisants.

Cette affaire était à peine réglée que l'attention de la Section était attirée sur le cas d'un jeune homme déjà interné, lui aussi — cela fait beaucoup d'internements ! — puis libéré comme guéri. Mais depuis cette libération, le père du jeune homme, considérant ce dernier comme dangereux, l'attache au pied du lit par mesure de précaution. Il demande instamment au maire de G..., qui est en même temps médecin, de vouloir le faire interner à nouveau. Le maire s'y refuse parce que le père ne peut plus faire les frais de l'internement. Cette situation ne peut se prolonger. Ou le père sèquestre le fils en prétextant sa folie et se met dans un mauvais cas, ou le médecin aliéniste a libéré un client dont l'état exigeait encore ses soins. Par ailleurs, dans le conflit moral qui oppose le maire au médecin, il est inadmissible que des raisons d'ordre budgétaire ou politique puissent faire oublier le devoir professionnel.

Le Président est chargé d'enquêter sur cette affaire avec le tact et la fermeté qui conviennent.

La Section a voté la motion suivante relative à la sauvegarde de la Paix et de l'Espagne :

« La Section déclare que, pour barrer la route à l'agresseur, il faut opposer au Camp des agresseurs le Camp des amis de la Paix; »

« Insiste sur la nécessité d'appliquer l'article 10 du Pacte de la S.D.N. en ce qui concerne l'Espagne, membre de la S.D.N., afin que ne se répètent pas les douloureuses capitulations enregistrées dans les conflits en Mandchourie, en Ethiopie et pour que soit respecté l'ordre international. »

« Avant de se séparer, les Ligueurs cadurciens ont renouvelé leur confiance au Bureau de la Section : Président : M. Contou; Trésorier : M. Cancès; Secrétaire : M. Lafargue; Vice-Présidents : MM. Molinié et Bessou; Trésorier adjoint : M. Jouany. — P. L. »

Aux cheminots retraités

L'Amicale des Cheminots retraités invite ses membres à une réunion qui aura lieu le dimanche 4 avril à 14 heures, dans une salle de l'hôtel de ville.

Pêcheurs Tarn-et-Garonnais à Cahors
« La Canabière de Breilhaguet », société de pêche de Verlhaguet (Tarn-et-Garonne), a décidé, au cours de son assemblée générale du samedi 20 mars que le banquet familial annuel de la société aurait lieu le lundi de Pâques 29 mars à Cahors.

Salut de bienvenue aux pescosifs de Verlhaguet.

EDEN

JEUDI — SAMEDI
et DIMANCHE (à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

Armand BERNARD
DANS
Le Fakir du Grand-Hôtel
et un superbe documentaire romancé

Le trésor des mers

LA SEMAINE PROCHAINE
à partir du Lundi de Pâques
Un chef-d'œuvre de l'écran français

JENNY
AVEC
Françoise ROSAY et Albert PRÉJEAN

CERCLE MUSICAL P.-O. DE CAHORS

On nous communique :

Ainsi que nous l'avons fait connaître le Cercle Musical P.-O. Cahors va émettre dans le courant de la semaine des billets de loterie au prix de 1 fr.

De nombreux lots importants offerts par la société et par divers commerçants de la ville récompenseront les heureux gagnants.

Le premier prix consistera d'ailleurs en un superbe poste de T.S.F. offert par la Maison Mandon, rue du Maréchal-Foch à Cahors.

Les lots vont être exposés sous peu dans le hall du Palais des Fêtes.

Nul doute que cette loterie, dont le but est exclusivement d'enrichir le Cercle Musical d'instruments d'accompagnement, n'obtienne le plus grand succès.

Tous les Cadurciens qui s'intéressent au chant et à la musique se feront un plaisir de prendre les billets qui seront distribués par les membres de la société.

Le tirage aura lieu le 4 mai 1937 à l'issue d'un concert offert aux membres honoraires au Théâtre municipal.

Adjudication de fumier et de sable

Le Maire de Ville de Cahors a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé le 4 avril 1937, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors à l'adjudication du fumier provenant des trois chevaux des écuries de la Ville.

L'adjudicataire disposera de ce fumier du 1^{er} avril 1937 au 31 mars 1938. Toutefois, pendant cette période, la ville se réserve le droit de conserver pour ses jardins, au fur et à mesure des besoins le fumier produit pendant 150 jours environ.

Le Maire de la Ville de Cahors a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé le 4 avril 1937, à 11 h. du matin, à l'adjudication pour la fourniture des sables et graviers nécessaires à la Ville pour la période du 1^{er} avril 1937, au 31 mars 1938.

LA SOCIÉTÉ CANINE DU LOT EST CRÉE

Une Société canine vient de se créer dans le Lot, avec son siège social à la mairie de Cahors.

Son but est de faire connaître et aimer le beau chien et d'organiser des manifestations.

Cette Société intitulée « Société Canine du Lot » est une filiale de la Société canine de Guyenne et Gascogne.

Cette nouvelle association organisera, pour débiter une belle exposition à Cahors, le dimanche 18 juillet 1937, sur les Allées Fénélon.

Cette manifestation sera patronnée par la Société Centrale, la Société de Guyenne et Gascogne et la Fédération départementale des chasseurs du Lot, avec le concours amical de la Société canine de la Corrèze.

Toutes les races reconnues seront admises et le jury sera constitué par des juges qualifiés de la Société centrale. De nombreux prix seront attribués.

Le programme complet paraîtra dans quelques semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser aux commissaires généraux : M. Andral, rue Feydel, 14, à Cahors.

M. Maurice Jean, rue Ferrier, à Brive (Corrèze).

P.T.T.

M. Violleau, commis des P.T.T. à Rouen, est nommé à Figeac, en remplacement de M. Papy, nommé receveur à Labastide-Murat.

Vol de souliers

M. Albarel, marchand de chaussures, rue du Portail-Alban, avait laissé, dimanche soir, devant la porte de son magasin, son auto dans laquelle se trouvait un chargement de chaussures.

Lundi, quand il voulut les rentrer dans le magasin, il constata que 10 paires manquaient. Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Concours de musique

Le 5 septembre 1937, un grand concours international de musique aura lieu à Capdenac (Aveyron), sous la présidence du maître Bréard.

Blessé à la main

M. Cassot, ouvrier agricole à Gamot (commune de Prayssac), a été blessé assez sérieusement à la main gauche en chargeant des fagots. Il devra subir une incapacité de travail pendant 15 jours.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 25
SAMEDI 27, DIMANCHE 28 MARS
(en soirée à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

La plus formidable réalisation
Michel Strogoff
d'après l'œuvre célèbre de Jules VERNE
AVEC
Adolphe WOHLBRUCK
Colette DARFUIL

Les décors les plus somptueux. Plus de 10.000 figurants. Des vedettes. 20 millions de francs dépensés.
Tel est ce film que rien ne peut égaler.

LA SEMAINE PROCHAINE
Le roman d'un jeune homme pauvre

Les incidents de l'Aéro-Club

On annonce que M. Chabal, huissier, a fait à la requête de MM. de Nazars, Laboulié, Barreau, Barthélémy, Dubosc, Langlade, Bris et Belval, Hégré, Parazines, membres du Bureau de vote, sommation à MM. Artigales, Murat et Coulomb d'avoir à convoquer dans les trois jours une assemblée générale des membres actifs de l'Aéro-Club.

A cette assemblée, M. Chabal, remettra l'urne et il sera demandé de refaire de nouvelles élections.

« Si dans les trois jours l'assemblée n'a pas été convoquée, toutes mesures utiles seront prises », dit la sommation.

Commisariat de police

Notre excellent compatriote, M. Mégès, commissaire de police, hors classe (3^e échelon), en congé pour raisons de santé, est nommé commissaire de police, hors classe, 3^e échelon, à Toulouse.

Nous adressons à M. Mégès nos bien vives félicitations.

Suicide

Mercredi, Mme Rozières, 34 ans, propriétaire aux Arques, a mis fin à ses jours, en se jetant dans une citerne. Mme Rozières avait été très affectée, il y a quelque temps, par la mort d'un enfant. Or, depuis quelques jours, sa fillette est gravement malade.

Mme Rozières se montra très affectée. C'est dans un accès de neurasthénie, que, pendant la nuit, elle se leva et alla se jeter dans la citerne.

Vers 4 heures du matin, son mari ne la voyant pas au lit, pressentit un malheur, se leva, se dirigea vers la citerne et découvrit le corps flottant à la surface.

Chute de vélo

M. Bouscasse, propriétaire à Déga-gnac, a fait une chute de bicyclette dans la côte du cimetière. Dans la chute, il a été blessé à la figure et à une épaule.

Il a reçu les soins de M. le docteur Cambornac qui a constaté toutefois que l'état du blessé n'était pas très grave.

Pour éviter un cycliste

M. Laborerie, conduisant un camion automobile dans lequel avaient pris place plusieurs personnes et se rendait à Loubressac, lorsqu'à la hauteur de la route qui conduit à Saint-Jean-Lespinasse, une jeune femme, à bicyclette, obliqua tout à coup, vers la gauche, à quelques mètres du camion.

Pour éviter un accident, M. Laborerie donna un violent coup de volant à droite qui fit renverser le camion. Tous les occupants furent blessés, mais, heureusement sans gravité.

Le cheval s'emballa
M. Firmin Mombouisse, fermier au Cassan (commune de Sousseyrac), était en voiture conduite par un cheval, lorsque l'animal s'emballa. M. Mombouisse sauta sur la route, mais il tomba et se blessa gravement.

Il fut relevé par un passant et transporté dans une maison voisine où des soins lui furent donnés.

Chronique des Théâtres

« Ta Bouche »

Jeudi 1^{er} avril, les « Spectacles Roland Malbec » présenteront M. Charles Darthez et Mlle Rose Cabrer dans « Ta Bouche », la délicieuse opérette de Maurice Yvain.

Mise en scène, costumes et décors nouveaux. M. Vandorslar, pianiste-compositeur dirigera cette belle représentation.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Adjudication. — Le samedi 3 avril, à 15 h., il sera procédé à la mairie de Castelnau-Montratrier à l'adjudication au rabais en 5 lots de divers travaux communaux :

1^{er} lot : Castelnau (bourg), 2.000 francs, cautionnement, 700 francs ; 2^e lot : Boisse (section), 7.735 francs, cautionnement, 260 fr. ; 3^e lot : Lacabrette, 6.545 francs, cautionnement, 220 francs ; 4^e lot : Ganic, 7.125 francs, cautionnement, 240 francs ; 5^e lot : St-Aurélien, 6.125 fr., cautionnement, 910 francs.

Les soumissions cachetées doivent être déposées avant le 3 avril à 14 h. On peut consulter les divers projets à la mairie, tous les jours.

Flaunac

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Yvonne Soubrié, nièce de M. Henras, maire de Flaunac, avec M. Four-niols, de Ganic (commune de Castelnau-Montratrier).

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Labastide-du-Vert

Nomination. — M. Auguste Labro, notre sympathique maire, vient d'être nommé vérificateur de culture (tabacs) et mis à la disposition de la direction de Cahors. Il doit prendre son service le 1^{er} avril prochain.

Nous ne laisserons pas partir M. Labro sans lui adresser nos plus sincères félicitations pour sa nomination et nos vifs regrets de le voir quitter Labastide où il compte de très nombreuses sympathies. — A.B.

Cénévières

Bonification d'intérêt. — M. René Besse, vient de recevoir la lettre suivante de M. Maringer, président de la Caisse de Crédit aux communes :

« Monsieur le Député et cher Monsieur,

« Je suis heureux de vous informer que sur ma proposition, le Conseil d'administration de la Caisse de Crédit a consenti aux communes de Cénévières et de Belmont-Sainte-Foy les bonifications qu'elles avaient demandées.

« Cette décision est tout à fait exceptionnelle en raison des circonstances des affaires que vous m'avez exposées.

« Vous recevrez avis officiel autrement que par cette courte information que je n'ai pas voulu différer.

« Notification sera faite dans quelques jours aux maires.

« Agrérez... — Signé : MARINGER. »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collège de jeunes filles. — M. l'Inspecteur d'Académie vient d'adresser à M. le Maire la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Mme la Directrice du collège me signale, dans son rapport du 1^{er} mars les efforts tentés par la municipalité pour renover le vieux collège des jeunes filles de Figeac.

« Je vous remercie bien vivement, Monsieur le Maire, des améliorations heureuses apportées sur le champ à l'organisation de cet établissement et je vous félicite des projets d'aménagement envisagés pour l'avenir.

« Je crois que le collège de jeunes filles de Figeac est en bonnes mains, et je suis heureux de constater que la municipalité nous a apporté une fois de plus son entier concours.

« L'Inspecteur d'Académie, Signé : COKEPOT. »

Aux remerciements de l'Inspecteur d'Académie, nous joignons les nôtres. Grâce aux améliorations matérielles apportées à la haute valeur de l'enseignement donné, notre collège comptera, sous peu, parmi les établissements de premier ordre, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Bal du Ski-Club. — Le bal du Ski-Club aura lieu le samedi 3 avril pro-

chain dans les salons de l'hôtel David. Organisé pour les membres honoraires et les amis du Ski-Club, il connaîtra le beau succès des années précédentes. Des précisions seront données sous peu.

A la poste. — Nous apprenons la nomination de M. Henri Violleau comme commis des P.T.T. à la poste de Figeac, où il a été nommé en remplacement de M. Papy, nommé receveur à Labastide-Murat.

Nous adressons à M. Violleau nos souhaits cordiaux de bienvenue.

Cyclisme. — Premier pas Dunlop. — Les jeunes gens du département du Lot désireux de s'engager dans la grande épreuve dite du Premier Pas Dunlop qui aura lieu le 4 avril, peuvent s'adresser à M. Jean Bessières, 1, place Vival, à Figeac.

En forgeant une barre de fer. — M. Adrien Gasc, ouvrier serrurier chez M. Saleilles, forgeron, avenue de la Gare, s'est, en forgeant une barre de fer, profondément implanté un corps étranger au centre de la corne de l'œil, en déterminant une plaie de cette dernière qui nécessitera une incapacité de travail de dix jours d'après le certificat médical délivré par M. le docteur Syriès, ophthalmologiste.

Spectacles. — Samedi 27 en soirée et dimanche 28, en matinée et soirée : **Familly-Ciné** : Un chef-d'œuvre, **Quo Vadis**, avec le magnifique interprète Emil Jannings. — Actualités. Complément.

Théâtre municipal : **Stradivarius**, interprété par Pierre-Richard Wilim et Edwige Feuillère. — Actualités. Complément.

Laval-de-Cère

Secours aux sinistrés. — La mairie de Laval-de-Cère vient de remettre à un certain nombre de cultivateurs, un mandat portant montant d'une allocation accordée par le ministère de l'Agriculture pour dommages causés par les calamités agricoles survenues en 1935.

Ces secours sont attribués aux propriétaires qui avaient produit une déclaration de perte, à la suite des gelées printanières de l'année 1935.

Les demandes d'allocation formulées en 1936 font encore l'objet d'un examen par les services administratifs et ne seront satisfaites qu'un peu plus tard.

Cajarc

Carnet blanc. — On nous annonce les mariages de M. Soulié, plâtrier à Martin-Labouval, avec Mlle Vernet, de Gaillac-Cajarc, et celui de M. Hubert-Jean Cournéde à Cajarc, avec Mlle Marie-Marthe Tannier de Salvagnac-Cajarc.

Nomination. — M. Costes est nommé facteur mixte à la gare de Cajarc. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nécrologie. — Mercredi 24 mars, ont eu lieu à Cajarc les obsèques de M. Edouard Laubard, ancien conseiller municipal et président de la Société de Secours mutuels et du Syndicat des Planteurs de Tabac, décédé à l'âge de 74 ans, après une longue maladie.

Homme de bien et très estimé dans Cajarc, une foule nombreuse et recueillie a assisté à son convoi funéraire.

L'inhumation a eu lieu à Seuzac dans le caveau de famille.

A Mme veuve Laubard, à ses enfants et au frère du défunt, M. Jules Laubard, nous présentons nos condoléances émues et sincères.

Espédaillac

Football-Association. — Dimanche, l'Association sportive espédaillacoise s'était rendue à Figeac pour y rencontrer le Racing-Club figeacois.

Après une partie très intéressante à suivre et jouée dans le meilleur esprit, les deux équipes firent match nul (1 à 1).

Foire. — Nous rappelons que la foire qui devait avoir lieu le 28 mars, se tiendra cette année le lundi 29.

Il ne sera pas perçu de droits de place.

Saint-Céré

Foire. — Bestiaux : vœux, de 6 fr. à 7 fr. 50 le kilo, poids vif, en légère hausse sur les marchés précédents (environ, 0 fr. 50 par kilo) ; bœufs, de 5.500 fr. 6.000 fr. la paire ; vaches, de 2.500 fr. à 3.000 fr. pièce ; bouvillons, de 2.000 fr. à 2.500 fr. pièce.

Porcs : porcs marchands, de 260 fr. à 280 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 170 fr. à 200 fr., suivant grosseur et qualité.

Volailles : poules, de 4 à 5 fr. ; poulets, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 ; lapins, 3 fr., le tout la livre ; œufs, de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 la douzaine.

Moutons : brebis avec agneaux, de 190 fr. à 220 fr. ; moutons, de 130 fr. à 140 fr. pièce ; agneaux, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 le kilo.

Grains : avoine, de 34 fr. à 36 fr. ; sarrasin, de 65 fr. à 70 fr. ; seigle, de 70 fr. à 72 fr., le tout les 80 litres.

Graines de trèfle, de 4 fr. à 5 fr. le kilo ; graines de sainfoin esparcette, 1 fr. le litre.

Mayrinac-Lentour

Probité. — Le jeune Henri Engelbert a trouvé, sur la voie publique, un portemonnaie contenant une certaine somme et des papiers d'identité.

Il s'empressa de porter sa trouvaille à la mairie où le propriétaire est venu le réclamer et a adressé de vifs remerciements au jeune enfant.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain-du-Bel-Air

Soirée récréative. — Nous croyons pouvoir annoncer de source autorisée que les jeunes gens de Labastide préparent une soirée récréative. Quelques gentilles demoiselles ont bien voulu prêter leur gracieux concours. Le programme promet d'être varié et des plus attrayants. Des comiques désohilants déchaîneront le fou-rire des spectateurs qui, espérons-le, seront nombreux.

Nous ferons connaître ultérieurement la date de cette bonne soirée. Nos félicitations aux organisateurs. — A.B.

Notre foire. — Notre foire du 22, quoiqu'elle favorisée par le temps, n'a pas eu son importance habituelle. Sa coincidence avec la foire de Souillac en est peut-être bien la cause. Au foirail, même cours sur les bœufs. Légère hausse sur les volailles, les lapins et les chevreaux. Les transactions ont été nombreuses. Beaucoup de jardinage assez bien vendu. Peu de forains.

Salviac

Les coques de Pâques. — Les coques de Pâques tant attendues sont, dès le dimanche des Rameaux exposées à la devanture de nos boulangeries, mais c'est surtout durant la semaine sainte que nos ménagères s'ingénient à la confection de ces gâteaux succulents dorés à point en forme de fouaces.

De tous les seuils s'échappent des odeurs suaves d'essences de citron, de bergamote, de sucre candi et de vanille.

Certaines familles ont des secrets qui se perpétuent de génération en génération, car c'est à qui aura le

jour de Pâques la plus belle coque sur la table familiale.

Les déracinés ne sont pas oubliés et de nombreux colis de coques s'expédient sur tous les points de la France. Chaque fête a sa spécialité : Noël a ses bonbons et ses sucreries ; Carnaval a ses gorfres et le « pastis » ; Pâques a la coque traditionnelle.

A la perception. — Le bureau de la perception de Salviac est fermé jusqu'au 31 mars en raison de la passation des services de l'ancien percepteur au nouveau.

Dernière heure

Grève au théâtre Sarah-Bernhard

De Paris. — Le théâtre Sarah-Bernhard est occupé par tous les employés, artistes, ouvriers. Le personnel n'a pas été payé depuis deux mois.

Accident d'aviation

De Bordeaux. — Un hydravion, du centre d'aviation d'Hourtin, évoluait au-dessus du lac, lorsque, par suite d'une bourrasque il piqua du nez et tomba dans le lac. Une vedette se porta au secours du pilote, M. Fritch, de St-Mandé (Seine), mais l'infortuné avait été tué sur le coup.

Les combattants étrangers en Espagne

De Londres. — Le « Moring-Post » évalue à 90.000, le nombre des combattants étrangers en Espagne. 55.000 seraient dans les rangs des nationalistes et 35.000 dans les rangs des gouvernementaux.

Italie et Japon

De Tokio. — Contrairement à ce qui a été annoncé, le ministre des Affaires étrangères du Japon déclare que les négociations commerciales qui se poursuivent entre l'Italie et le Japon n'ont aucun caractère politique.

AVIS DE NEUVAIN

Les familles BOURTHOMIEUX, PARAZINES, SOL et tous les autres parents tout part à leurs amis et connaissances qu'une messe de neuvaine sera célébrée le mardi 30 mars, à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale pour le repos de l'âme de **Madame Veuve Lucien DALOD Née DESPRATS**

CRÉDIT AGRICOLE

Les sociétaires de la Caisse locale de Crédit agricole mutuel de Cahors sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, 24, rue Président-Wilson, le jeudi 1^{er} avril 1937, à 11 heures.

Ordre du jour :
Approbation des comptes de l'exercice 1936 ;

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
Nomination des commissaires aux comptes ;

Fixation du taux d'intérêt à servir aux parts sociales.
Immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire, aura lieu une Assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour :
Modification aux statuts.
Le Conseil d'Administration.

Station Service Radio

A. MANDON

17, Rue Maréchal-Foch - CAHORS - Tél. 225

Sans Filistes ceci vous intéresse :
Etant la seule maison de la région spécialisée uniquement en radio, disposant d'un atelier de montage et de réparation le plus moderne et utilisant les services d'un véritable spécialiste, ceci nous permet d'effectuer les dépannages les plus rapides concernant les Postes, amplificateurs, etc. de toutes marques, de plus seuls nous garantissons toutes nos réparations.

Postes à partir de..... 425
Super 5 lampes, toutes Ondes..... 390

APÉRITIF A LA GENTIANE



Pourquoi donner la préférence à LA SUZE parmitous les apéritifs qui vous sollicitent ?

PARCE QUE la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche.

PARCE QUE la racine de gentiane est recommandée pour stimuler l'appétit et ranimer les forces.

PARCE QUE pour bien se porter et vivre longtemps il est indispensable d'en prendre un verre avant chaque repas.

LA SUZE se boit pure ou étendue d'eau. Pour en diminuer l'amertume vous pouvez y ajouter du cassis ou du sirop de citron.

SUZE

L'AMIE DE L'ESTOMAC

Actuellement
EXPOSITION et MISE EN VENTE DES
Premières NOUVEAUTÉS
de la saison de PRINTEMPS
Dames - Fillettes - Enfants
Voir nos Etalages, nos Créations
pour Pâques
à nos magasins de vente :

CAHORS

Rue Clemenceau
SAINT-CERÉ
à la Grande Maison

FIGEAC

Rue de la République
GRAMAT
Place du Foirail

Costumes sur Mesure -- Coupe, lissus, façon irréprochables
280 fr. 350 fr. 385 fr. 435 fr.

Les FOURRURES

BESOMBES-ARNOUIL

3, Rue Joffre, 3

présentent une **COLLECTION UNIQUE**
de **RENARDS ARGENTÉS**
CRAVATES PUTOIS, OPPOSSUM
SKUNGS etc.....

à des **PRIX SURPRENANTS**

Etes-vous fatigué en vous levant ?

Si c'est le cas, lisez ce qu'écrivit Mme de la Place, à Billy-Berclau (P.-de-C.) : « Je faisais de l'anémie et quand arrivait la fin de la journée, j'étais épuisée. J'ai pris de la Quintonine et, maintenant, l'appétit est revenu, et je ne me sens plus fatigué comme auparavant. Je me lève facilement alors qu'autrefois je ne pouvais pas me décider à sortir du lit. » Un flacon de Quintonine permet de faire un litre entier de délicieux vin fortifiant qui stimule l'appétit, donne des forces neuves et chasse toutes les dépressions. Seulement 4 fr. 95 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Bureau à vendre avec Bibliothèque

pour cause de double emploi
S'adresser au Bureau du Journal

ON DEMANDE UNE BONNE

S'adresser Bureau du Journal

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 25

L'Alouette

PAR

F. de BAILLEHACHE

— Pauvre vieux Pierre ! fit-elle, avec une moue moitié sarcasme et moitié pitié.

« *Pourpre d'Orient* » la moulait toute et retombait lourdement sur le parquet ciré. Le torse jeune semblait dans un écorin, et tout nacré de reflets. La petite tête parfaitement coiffée, se dressait, alignée, au visage charmant. Le jeune homme était en adoration. Il se leva aussi :

— La seule chose que je vous demande, Henriette, c'est de penser à moi de temps en temps...

— Bien sûr, Pierre... et Joséphine

— Ma sœur est à Nice.

Elle haussa les épaules :

— Au moins, elle ne vous ennuie plus, c'est grâce à son absence que vos modèles sont bien. Mes félicitations, mon cher !

Elle s'éloigna, féline et vaniteuse, traversant les salles entre deux danses, pour promener la robe rouge. Demètre la vit serrer des mains, danser... Elle connaissait beaucoup de

monde depuis qu'elle allait partout. Elle causait avec le directeur d'une importante firme cinématographique, lorsque son cavalier grec surgit à côté d'elle.

— Vous permettez, Rica ? Il faut que vous dansiez avec moi !

Elle le suivit :

— Mais, Demètre, ce M. Lévy-Bernhard me proposait de tourner dans son prochain film... il me disait que j'étais très photogénique... Si je trouvais un engagement avantageux, je lâcherais les robes, vous savez !

Le Grec eut un éclair singulier dans les yeux. Elle crut y lire de la jalousie, comme chez Robur.

— Alors, Demétrio... si jaloux que ça ?

Il la serra contre soi en dansant, d'un geste brutal :

— Je vous défends de faire du cinéma.

— Pourquoi ?

— Parce que je vous le défends...

Elle s'étonna de cet ordre impérieux ; il battit des paupières, dominant de nouveau à ses yeux une expression languissante :

— Vous ne seriez plus ma petite Rica... Je ne vous vois que dans vos chers chiffons... Etre star... Etre en contact avec ces gens grossiers, quelle déchéance...

Elle songeait que les gains des stars n'étaient pas une déchéance du tout, quoiqu'il en dise, c'était la jalousie qui le faisait parler... Et puis, il la regardait avec ses yeux d'amo-

reux, si profonds, si langoureux.

Elle sourit de bonheur :

— Métro... Je ne veux que ce qui vous plaît... Je ne ferai pas de cinéma...

Le sourire du jeune homme resta figé, artificiellement, mais une étincelle incendia son regard. Comme il devait l'aimer pour être ainsi violent et mystérieux !

Maintenant, la douceur revenait dans le regard de velours :

— J'ai pensé que nous ne nous amuserions pas beaucoup, dit-il et j'ai fait venir la voiture, à minuit...

Je suis un peu fatigué...

Elle s'inquiéta :

— Pourquoi ? vous vous sentez malade ?

— Oh ! non, sommeil seulement.

Et vous ?

— Moi aussi... Maintenant que l'effort de la robe a été produit...

Il tira sa montre :

— Minuit moins un quart... Nico est toujours exact... Dans quelques minutes j'irai chercher votre vestiaire.

Il l'emmena au buffet, le champagne est exquis quand on a sommeil. Riquette avait veillé pour « sa soirée », elle avait dû aller à l'atelier comme de coutume, et veiller encore ce soir... Elle était ravie à l'idée de rentrer se coucher.

Pour un peu, elle se fut endormie dans la voiture... et c'était Demètre qui se plaignait d'être fatigué !

Il sauta hors la voiture et lui ten-

dit la main pour descendre, puis il sonna. Comme le pêne de la porte s'ouvrait, elle étouffa un bâillement :

— Bonjour Métro... Merci de m'avoir accompagnée.

Il poussa la porte :

— Je monte avec vous.

Elle rougit et fit un petit rire.

— Métro, pas de ça ! Je croyais vous avoir fait comprendre que je n'étais pas de celles chez qui on fait des visites à ces heures-ci !

Il sourit d'un air enjôleur :

— Oh ! Rica, rien que cinq minutes !

— Ni cinq ni une ! N'insistez pas, cela me fâcherait et je considérerais ça comme un manque de respect...

Il s'inclina, d'un air confus :

— Vous avez raison, ma fiancée chérie, et je m'excuse...

Elle rit de nouveau, reconquise :

— Je sais, Métro ! Ne devons-nous pas nous marier bientôt ?

— Dès que je le pourrai ! Pas un seul jour plus tard !

Il lui baisait les mains, l'une après l'autre. La minuterie s'éteignit.

Henriette appuya sur le bouton pour la rallumer :

— Bonjour, Métro !

— Bonjour, Rica !

La montée de l'ascenseur lui parut agréable. Son petit studio était ravissant, la concierge avait fait le lit, les radiateurs étaient encore tièdes.

Elle retourna avec soin « *Pourpre d'Orient* », la suspendit dans la penderie, qu'elle referma, puis se hâta

de se coucher et s'endormit comme un loir. Révant à une invasion de rats, elle se réveilla en sursaut et écouta. Un léger bruit se faisait entendre dans la penderie, si léger... !

— Il y a des souris, pensa-t-elle. Je vais demander à Totor de me mettre des pièges... C'est drôle dans une maison neuve...

Elle se rendormit aussitôt.

XVII

Comme elle allait le long de la rue de la Paix, pour se rendre du métro à l'atelier, une galopade retentit derrière elle, et une main pinça la manche de son manteau. Furieuse de cette impertinence, Riquette se retourna et reconnut son frère :

— Totor, qu'est-ce qu'il y a ?

Il avait l'air ému :

— Chez nous, rien, dit-il. Rassure-toi. C'est Mme Birot qui se meurt...

Marie est seule auprès d'elle... Maman y est allée... Mais il faut que tu viennes.

Marie Birot ! Son amie d'enfance, qui était maintenant depuis trois ans vendeuse à la parfumerie du Printemps. Celle qui lui avait apporté pour sa fête, un flacon de parfum... Au fait, jamais elle n'avait pensé à la remercier. Ce parfum commun sentait si mauvais ! Moitié gelée de fraises et moitié peau de gant... Riquette avait donné le flacon à une des apprenties de l'atelier...

— Oui, fit-elle avec indifférence.

La pauvre petite Marie... Mais tu me dis que maman y est allée... elle a bien fait, Mme Birot est de sa génération. Mais moi... et puis, je ne peux pas prendre de congé, ils sont très stricts. Pour quelqu'un de ma famille, oui, mais pour une amie, non.

Victor insista :

— Tu pourrais toujours demander. Marie est si désespérée ! Elle n'a plus personne...

— Comme ça, elle n'aura pas de charges, dit Henriette, je te remercie de m'avoir prévenue, tu es très aimable... mais je ne peux rien faire.

Le gamin plissa les yeux.

Tu pourrais y faire, si c'était une grande dame, hein, Riquette ? Mais une pauvre vieille qui t'a donné des tartines et t'emmenait à Saint-Germain quand tu étais petite, ça manque d'intérêt.

Elle souriait maintenant, toujours, du sourire artificiel des stars et des beaut

AUX 100.000 PALETOTS

MAISON DE PARIS

CAHORS
TÉLÉPHONE 1.65

Rue du Maréchal-Joffre, 4

E. ABADIE

Rues Fondue-Basse, 1, St-Maurice, 2

CAHORS
TÉLÉPHONE 1.65

LA PREMIÈRE MAISON D'HABILLEMENTS

DAMES - JEUNES FILLES

	DEPUIS
Costumes Tailleurs	169
Costumes Sports	159
Costumes 2 pièces	175
Ensembles 3/4	169
Modèles exclusifs	199
Trois-quarts seuls	99
Redingotes Tailleurs	159
Modèles exclusifs	249
Manteaux habillés	165
Manteaux Sports	119
Robes lainages	59
Robes Soieries	69
Robes cortèges	119
Modèles exclusifs	179

Toilettes de Mariées
Grands choix
de Chemisiers

SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 1937

Notre **PUISSANTE** et **MODERNE ORGANISATION** nous a permis d'effectuer des **ACHATS** à des **CONDITIONS EXCEPTIONNELLES** qui nous permettent de vous offrir pour la Saison des **MODÈLES NOUVEAUX — DES QUALITÉS SUPÉRIEURES** à des **PRIX HORS-COURS**

Malgré les variations des cours, aucun de nos **PRIX** ne sera **MODIFIÉ**

jusqu'à **ÉPUISEMENT COMPLET** des Stocks

FILLETES

	DEPUIS
Costumes 2 pièces	95
Ensembles 3/4	78
Manteaux lainages	85
Manteaux Sports	59
Robes lainages	29
Robes Soieries	38
Robes Communiantes	32

Voiles-Bonnets
Ceintures Aumonières

Nos vêtements sont **RÉPUTÉS** dans toute la Région pour leur

COUPE SOBRE
et de
BON GOUT

par l'emploi de
Tissus soigneusement sélectionnés
CHOIX CONSIDÉRABLE
Qualités Supérieures — Prix Réduits
Rayon **SPÉCIAL** pour **MESURE**

GARÇONNETS

	DEPUIS
Costumes marins	95
Modèles Haute mode	129
Costumes Norfolk	85
Cost. « culottes Golf »	149
Costumes « Baby »	59
Costumes Communiantes	169
Marins pour Communiantes	155

Grands choix de Brassards
Superbes Cadeaux

HOMMES - JEUNES GENS

	DEPUIS
Costumes croisés	139
Qualités supérieures	169
Complets toutes formes	195
Façons « Tailleur »	290
Façons « Grand Tailleur »	409
Costumes Sports	159
Cost. « culottes Golf »	195
Pantalons seuls	28
en Beaux peignes laine	69
Pantalons Sports	45
Culottes « Golf »	65
Culottes « cheval »	49
Blousons Sports	45
Costumes légers coutil	69

Les dernières nouveautés
en vêtements imperméables
aux meilleurs Prix

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	19	55	20	25	22	5	»	»
PARIS (Aust.) dép.	20	50	20	37	22	17	22	45
LIMOGES (arrivé)	0	24	1	47	3	7	5	25
LIMOGES (départ.)	0	27	1	52	3	12	5	41
BRIVE (arrivé)	1	43	3	18	4	35	7	22
BRIVE (départ.)	8	3	12	28	17	7	18	3
Gignac-Cressensac	8	39	13	4	—	—	—	—
SOULLAC. dép.	9	1	13	36	17	44	18	56
CAZOULES	9	8	13	43	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9	13	13	48	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	22	13	57	—	—	—	—
Nozac	9	31	14	6	—	—	—	—
GOURDON. dép.	9	44	14	19	18	6	19	34
Saint-Clair	9	53	14	28	—	—	—	—
Dégagnac	10	3	14	38	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10	13	14	48	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10	23	14	58	—	—	—	—
Espère	10	31	15	6	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10	40	15	15	18	41	20	27
CAHORS (départ.)	11	51	17	56	18	45	»	»
Sept-Ponts	12	2	18	7	—	—	—	—
Cieutat	12	17	18	22	—	—	—	—
Labenque	12	24	18	29	—	—	—	—
Caussade	12	52	18	59	19	25	»	»
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	19	45	»	»
TOULOUSE. arr.	16	35	»	23	35	»	»	»

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4	53	»	»	8	35	13	25
MONTAUBAN. d.	6	11	9	53	9	17	14	6
Caussade	6	50	10	27	9	35	—	—
Labenque	7	26	11	5	—	—	—	—
Cieutat	7	34	11	13	—	—	—	—
Sept-Ponts	7	44	11	22	—	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7	50	11	28	10	9	14	58
CAHORS... (dép.)	8	13	—	—	10	13	15	2
Espère	8	27	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8	40	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8	53	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9	2	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	9	10	—	—	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	—
Nozac	9	70	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9	38	—	—	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9	45	—	—	—	—	—	—
CAZOULES	9	51	—	—	—	—	—	—
SOULLAC. dép.	10	4	—	—	11	12	—	—
Gignac-Cressens.	10	32	—	—	—	—	—	—
BRIVE (a. d.)	10	57	—	—	11	50	16	33
PARIS. (A.) arr.	—	—	—	—	11	58	16	39
PARIS. (O.) arr.	—	—	—	—	18	52	23	23
PARIS. (O.) arr.	—	—	—	—	19	4	23	35

De Cahors à Libos

	6	29	15	20	»	18	56	
CAHORS	6	29	15	20	»	18	56	
Mercuès	6	43	15	34	»	19	10	
Douelle (Arrêt)	6	47	15	33	»	19	14	
Parnac	6	54	15	46	»	19	22	
Luzech	7	»	15	52	»	19	23	
Castelfranc.	7	12	16	3	»	19	39	
Prayssac (Arrêt)	7	16	16	7	»	19	43	
Puy-l'Evêque	7	24	16	15	17	22	19	51
Duravel	7	31	16	22	17	33	19	58
Soturac-Touzac	7	38	16	29	17	44	20	5
Fumel	7	48	16	40	18	3	20	16
LIBOS	7	53	16	45	18	9	20	21

De Libos à Cahors

	6	34	9	24	13	24	18	14
LIBOS... dép.	6	34	9	24	13	24	18	14
Fumel	6	42	9	31	13	31	18	21
Soturac-Touzac	6	58	9	41	13	41	18	32
Duravel	7	9	9	48	13	48	18	39
Puy-l'Evêque	7	25	9	56	13	55	18	46
Prayssac (Arrêt)	7	39	10	4	14	3	18	55
Castelfranc.	7	46	10	9	14	8	19	»
Luzech	8	7	10	20	14	19	19	11
Parnac	8	20	10	29	14	28	19	21
Douelle (Arrêt)	8	29	10	34	14	33	19	26
Mercuès	8	37	10	39	14	38	19	32
CAHORS	8	53	10	51	14	50	19	45

St-Denis-près-Martel et Aurillac

	4	45	14	43	EXP.	18	50	
St-Denis-près-Martel	4	45	14	43	EXP.	18	50	
Vayrac	4	53	14	50	—	18	58	
Béaillé (arrêt)	4	8	14	54	—	19	3	
Puybrun	5	6	15	2	—	19	11	
Bretenoux-Biars	5	15	15	10	18	57	19	21
Port-de-Gagnac	5	21	15	16	—	19	23	
Laval-de-Cère	5	30	15	23	—	19	34	
Lamativie	5	52	15	40	—	19	51	
Siran (arrêt)	6	9	15	54	—	20	5	
La Roquebrou	6	30	16	5	—	20	18	
AURILLAC. arrivée	7	13	16	40	20	15	20	55

Aurillac à St-Denis-près-Martel

	4	52	6	»	10	42	17	17
AURILLAC. départ.	4	52	6	»	10	42	17	17
La Roquebrou	5	26	6	26	11	18	17	55
Siran (arrêt)	5	37	—	—	11	29	18	6
Lamativie	5	51	—	—	11	43	18	21
Laval-de-Cère	6	6	—	—	11	58	18	33
Port-de-Gagnac	6	13	—	—	12	5	18	44
Bretenoux-Biars	6	29	7	11	12	14	19	2
Puybrun	6	38	—	—	12	21	19	12
Béaillé (arrêt)	6	47	—	—	12	23	19	20
Vayrac	7	2	—	—	13	33	19	23
St-Denis-près-Martel	7	9	7	31	12	40	19	33

De Sarlat à Gourdon

	8	38	17	6
SARLAT	8	38	17	6
Carsac	8	48	17	17
Grolejac	8	55	17	34
St-Cirq-Madelon	9	1	17	41
Payrignac (arr.)	9	8	17	49
GOURDON	9	18	17	59

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

	7	33	10	34	»	19	42	
Le Buisson. dép.	7	33	10	34	»	19	42	
Sarlat	8	28	11	31	17	56	20	46
Cazoulès	9	3	12	6	19	5	21	21
Souillac	8	19	11	12	14	19	16	15
Le Pigeon	8	31	10	26	12	37	—	—
Baladou. Arrêt.	8	35	10	32	12	41	—	—
Martel	8	42	10	56	12	48	—	—
St-Denis-p.-Mar.	8	51	11	7	12	57	—	—

St-Denis-près-Martel au Buisson

	6	53	7	32	9	14	13	»	15	55
St-Denis-p.-M. d.	6	53	7	32	9	14	13	»	15	55
Martel	7	6	7	40	9	27	13	13	16	24
Baladou. Arrêt.	7	12	—	—	9	33	13	19	16	34
Le Pigeon	7	15	—	—	9	37	13	22	16	49
Souillac	7	24	7	55	9	46	13	31	17	»
Cazoulès	6	24	8	1	—	—	13	45	20	51
Sarlat	7	31	8	27	17	53	15	3	21	36
Le Buisson. ar.	6	9	8	59	18	39	15	48	»	»

De Gourdon à Sarlat

	6	45	16	4
GOURDON	6	45	16	4
Payrignac (arr.)	6	55	16	12
St-Cirq-Madelon	7	3	16	20
Grolejac	7	21	16	26
Carsac	7	32	16	37
SARLAT	7	46	16	52

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	10	1	15	45
--	----	---	----	----